

6 mai 2019

# L'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE CRÉE UN AGRÉGATEUR CARBONE TERRITORIAL POUR ATTEINDRE LA NEUTRALITÉ CARBONE

L'agglomération de La Rochelle s'est engagée dans une démarche ambitieuse pour lutter contre le dérèglement climatique, celle d'atteindre la neutralité carbone dès 2040 et de devenir ainsi le premier territoire urbain littoral zéro carbone.

Pour opérer cette transition, la communauté d'agglomération avec ses partenaires Atlantech, la ville de La Rochelle, l'Université de La Rochelle et le Port Atlantique proposent un programme coopératif innovant dans le cadre de l'appel à projets « Territoires d'Innovation » du Programme d'investissements d'avenir. Elle va déployer un outil innovant l'agrégateur carbone territorial, piloté par une société coopérative d'intérêt collectif, qui sera créé d'ici à la fin de l'année. Ce dispositif permettra l'émission et la vente de crédits carbone à l'échelle du territoire.

## **Qu'est-ce qu'un agrégateur carbone territorial ?**

C'est un dispositif technique et financier destiné à développer des projets permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) ou d'améliorer la séquestration de carbone. Son principe : créer un outil coopératif permettant l'émission et la vente de crédits carbone à l'échelle territoriale et donc de réunir des porteurs de projets de réduction des émissions de GES et des acheteurs de crédits carbone pour agir efficacement.

Ces porteurs de projets peuvent être des entreprises, des collectivités, des associations, ou même des citoyens, le but étant de les inciter à compenser une partie de leur empreinte carbone, de réinvestir ces crédits dans des projets locaux et de permettre aux porteurs de projets de bénéficier de facilités de financements. Pour les entreprises volontaires, qui en outre peuvent être à la fois acheteurs et bénéficiaires de crédits carbone, c'est une opportunité pour valoriser leur démarche avec le label bas carbone.

## **Comment fonctionne l'agrégateur carbone territorial ?**

Une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) est en cours de création pour assurer le pilotage de ce dispositif, dont le fonctionnement viendra ensuite s'adosser à la 1ère plateforme territoriale de data, solution numérique de collecte, de traitement et de pilotage des données du territoire. Il permettra d'évaluer, de comptabiliser le poids de chacune des actions dans le bilan carbone du territoire et de mettre en place un système de contribution carbone transparent et robuste. L'agrégateur carbone territorial va ainsi permettre d'accompagner des projets, d'en évaluer le potentiel de réduction des émissions, de les valoriser en crédits carbone et d'apporter des financements aux porteurs de projets. Sa force réside dans sa capacité à prendre en compte tous types et toutes tailles de projets émanant du territoire, qu'il s'agisse de démarches initiées par des

particuliers, des associations, des entreprises ou des collectivités.

L'agrégateur permettra ainsi de co-financer des projets variés comme par exemple le changement d'une flotte automobile d'une entreprise, la rénovation énergétique du logement d'un particulier, la replantation de haies par une association, la restauration d'une zone humide par la collectivité...

<https://franceurbaine.org/actualites/lagglomeration-de-la-rochelle-cree-un-agregateur-carbone-territorial-pour-atteindre-la>